



APPEL A PROJETS // Paliss'Art 2021

Ville d'ANGERS // Quartier des Hauts de Saint-Aubin

Dans le cadre de la métamorphose du quartier des Hauts de Saint Aubin, qui connaît de profondes mutations, la Ville d'Angers travaille à la réalisation d'installations éphémères afin d'occuper de manière positive les espaces en attente d'aménagement. Elle propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la **réalisation de 2 œuvres à proximité de zones de chantier dont l'une sur une palissade.**

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux :

- Faire participer les habitants à un projet plastique en occupant positivement ces espaces en attente d'aménagement définitif ou livrés depuis peu,
- Améliorer le cadre de vie durant des phases de travaux,
- Soutenir la création artistique en rendant l'art contemporain accessible à tous.

Les artistes, graphistes, associations entrant dans le champ des arts visuels peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre en lien avec l'environnement urbain : ses spécificités et ses usages.

Les propositions devront intégrer la participation des habitants du quartier. Le mode de participation est laissé à l'appréciation de l'artiste. Il s'appuiera sur les structures partenaires du quartier : l'accueil de Loisirs Gérard Philipe pour le Lot 1 et la Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin pour le lot 2.

Il est ainsi demandé aux artistes de disposer de qualités relationnelles :

- Qualité pédagogique pour accompagner les habitants à la réalisation de cette œuvre collective,
- Sens du contact humain,
- Comportement accueillant vis-à-vis du public,
- Tenir compte des propositions et capacité à laisser s'exprimer les habitants de tous âges,
- Capacité à réaliser une œuvre cohérente, ayant du sens sur le quartier et avec le lieu de réalisation avec les habitants pour réaliser ensemble une œuvre.

Le mode d'expression plastique est laissé à l'appréciation des candidats. Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums (peinture, papier...) et à partir d'une ou plusieurs techniques (rouleaux, graff, pochoir...).

Une proposition en lien avec l'objectif de développement durable : réutilisation de matière, gestion des déchets, matériel biodégradable ... sera appréciée.

Pour les propositions artistiques tridimensionnelles : une attention toute particulière devra être portée par l'artiste à la sécurité des publics ainsi qu'à l'emprise sur la rue (circulation routière, des deux roues et piétonnière).

1/ Deux sites, sur les Hauts de Saint Aubin

Lot 1 : intervention sur une palissade située Mail Marcel Mauss à Verneau

Lot 2 : intervention en Volume place fraternité au Nord de l'arrêt de tram « fraternité » à côté du Kiosque ALTER

Voir fiche technique pour chacun des sites (pages 4 à 8), précisant le contexte et les modalités de mise en œuvre des projets.

2/ Conditions financières

Pour le lot 1: l'artiste choisi ou le collectif d'artistes recevra 1 500 euros d'honoraires. Les frais de production de son œuvre (matériels, transport, hébergement éventuel...), seront pris en charge par la Ville d'Angers à hauteur de 1 500 euros maximum (sur présentation d'un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives).

Pour le Lot 2 : le collectif d'artistes (au moins 2 artistes) recevra 2 000 euros d'honoraires. Les frais de production de son œuvre (matériels, transport, hébergement éventuel...), seront pris en charge par la Ville d'Angers à hauteur de 4000 euros maximum (sur présentation d'un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives).

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un **contrat signé entre les artistes retenus et la Ville d'Angers.**

3/ Calendrier

- Ouverture de l'appel à Projets : **le vendredi 26 mars 2021**
- Date limite d'envoi des candidatures : **lundi 17 mai 2021**
- Jury de sélection : le vendredi 28 mai 2021
- Désignation des artistes retenus : début juin 2021
- Réalisation/Installation des œuvres : **Juillet 2021**
- Inauguration : fin septembre 2021
- Tenue des œuvres : un an au minimum (à compter de leur installation).

4/ Critères de sélection

Proposition artistique (60%)

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La cohérence du projet et la capacité de l'artiste à lui donner sens
- La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche *in situ* (prise en compte de l'environnement urbain, de l'interaction entre l'œuvre proposée, le site choisi, les habitants et usagers de la rue)

Faisabilité (40%)

- La faisabilité du projet (technique et financière)
- Le mode d'implication des habitants dans le processus artistique

Chaque artiste peut présenter un dossier pour chacun des sites mais ne pourra être retenu que pour la réalisation d'un projet pour un seul site.

5/ Modalités

Les candidatures sont à adresser par courriel au format PDF à Aurore LEMESLE, assistante du Pôle territorial des Hauts de Saint Aubin aurore.lemesle@ville.angers.fr , **au plus tard le lundi 17 mai 2021**

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Un dossier d'artiste(s) (comprenant un portfolio et un CV détaillé)
- Un numéro Maison des artistes ou Agessa ou un numéro SIRET pour les formes associatives
- Une note d'intention (peut être accompagnée d'une esquisse)
- Une fiche technique détaillée du projet (matériaux et technique(s) envisagés, temps d'intervention, calendrier)
- Un budget prévisionnel détaillé

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Contacts :

Yoann HENDRYCKX - Développeur territorial

Pôle territorial Outre Maine - Antenne Hauts de St Aubin/Doutre-St Jacques-Nazareth

Direction du développement des associations et des quartiers // Angers

Relais Mairie des Hauts de St Aubin, 1 rue du Général Lizé 49100 ANGERS

Tél : 02 41 35 10 61 Courriel : yoann.hendryckx@ville.angers.fr

Et

Catherine TUDOUX

Chargée de mission « publics et territoires »

Direction Cultures, Patrimoines, Créations // Angers

Hôtel de Ville – 86, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

Tél : 02 41 05 41 51 - Courriel : catherine.tudoux@ville.angers.fr

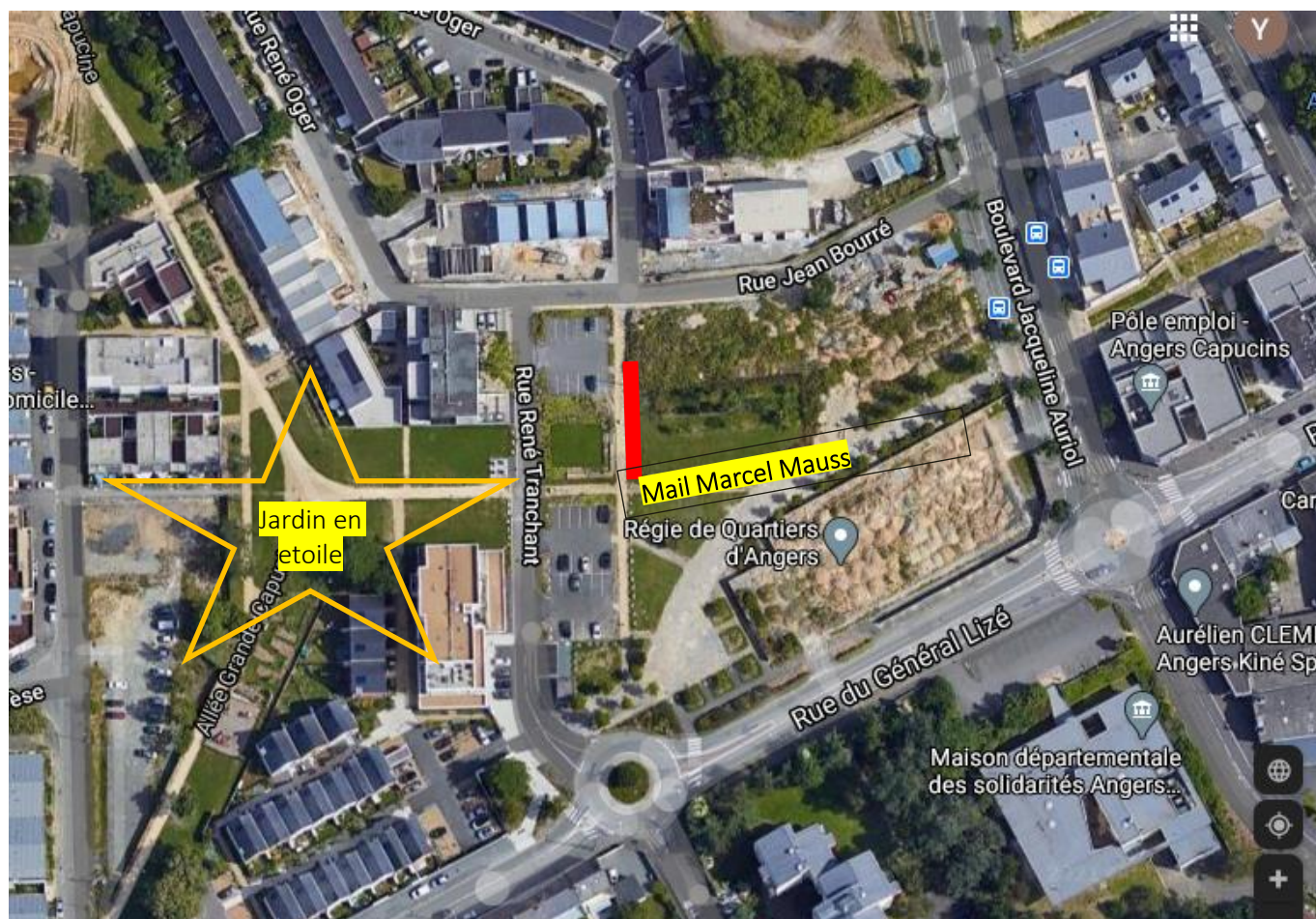
Fiche technique - Lot 1 : une palissade en bois située mail Marcel Mauss à Verneau

1. Description :

La palissade est située au cœur du secteur Verneau qui fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine, à proximité d'équipement tels que le jardin en étoile, l'école Gérard Philipe, la Régie de quartier et Pôle Emploi.

2. Photo et plan :

Les limites de l'espace d'intervention sont indiquées sur la photo aérienne ci-dessous, il s'agit du linéaire indiqué en rouge soit environ 15 m linéaires. **Le projet peut investir tout ou partie de ce métrage linéaire. L'artiste utilisera un support réversible, pouvant être facilement démonté ou effacé.**



Ecole et centre de Loisirs
Gérard Philipe

La palissade sera posée en juin 2021, la photo ci-contre donne une indication de son aspect.



3. Modalités d'intervention

Le projet se fera en partenariat avec **l'accueil de Loisirs Gérard Philipe**, pour ce faire **une douzaine d'enfants (6 à 12 ans) seront mobilisés pour participer à la création de la fresque**. L'accueil de Loisirs se situe à 500 m de ce site. Les ateliers pourront se dérouler dans l'accueil de Loisirs ou sur le site.

Ces ateliers auront lieu la semaine du lundi 12 au vendredi 16 juillet, soit 4 journées d'intervention.

Les horaires des ateliers seront de 10h-12h et 14h-16h.

La semaine d'atelier débutera par une présentation au groupe d'enfants du projet. Une inauguration sous forme festive se déroulera le vendredi soir avec les enfants et leurs parents.

Un animateur sera présent avec le groupe d'enfants pour aider au bon déroulement de l'atelier. L'artiste pourra déjeuner sur place avec les enfants et l'équipe d'animation.

Fiche technique – Lot 2 : place de la Fraternité

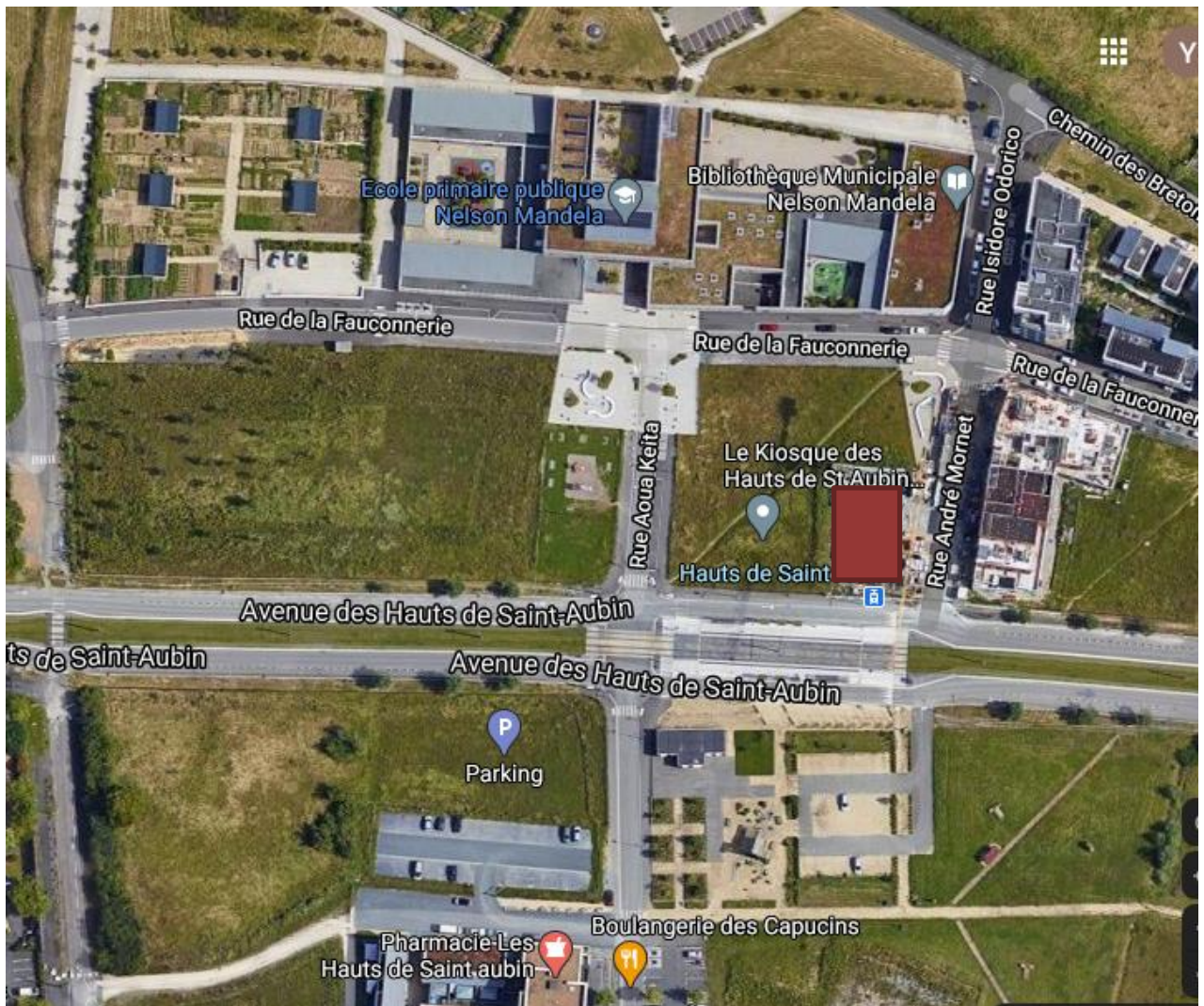
1. Description :

Les ateliers artistiques se dérouleront au nord de la place de la fraternité. Il s'agit de la future grande Place du quartier en cours de construction. Elle bénéficie déjà de nombreux commerces et services.

Le site de l'œuvre est situé juste aux coté du Kiosque ALTER et de l'arrêt de tram Hauts de Saint Aubin et bénéficie d'une très bonne visibilité. Le site est actuellement occupé par un théâtre mobile qui quittera le quartier courant juin.

2. Photos et plans :

La localisation du site d'intervention est indiqué sur la photo aérienne ci-dessous (rectangle rouge). Il mesure 20 m de large sur 30 m de profondeur.



Le photo ci-dessous montre le site actuellement occupé par le théâtre mobile qui quittera le quartier en juin 2021.



3. Modalités de travail avec les habitants

Le travail des artistes s'effectuera avec des habitants du quartier (familles), mobilisés et encadrés par la Maison de quartier des Hauts de Saint-Aubin. Il est ainsi demandé aux artistes de disposer de qualités pédagogiques nécessaires à l'accompagnement d'habitants souhaitant participer à la réalisation d'une œuvre d'Art.

➤ Techniques :

- Un **collectif de 2 ou 3 artistes** est demandé,
- Il est demandé aux artistes de mener la **création d'une œuvre en volume** en utilisant des techniques en arts plastiques permettant la participation de tous les publics quelques soient les âges et en utilisant l'espace disponible,
- Le projet peut investir tout ou partie de cet espace : accroche sur les murs ou le mobilier urbain, disposition sur le sol.
- Il sera privilégié un projet pouvant durer dans le temps (au moins une année).

➤ Sensibilisation du public

Présence des artistes pour une 1^{ère} rencontre : le vendredi 2 juillet de 16h à 19h avec les habitants lors d'une action mise en place par la Maison de quartier. L'idée est de recueillir les idées des habitants et commencer à s'en inspirer pour la création de l'œuvre. Les artistes seront obligatoirement présents car cette rencontre est importante pour établir le 1^{er} contact.

➤ Calendrier de réalisation

- La réalisation de l'œuvre aura lieu du **mardi 6 au jeudi 8 juillet 2020**, sur 3 jours.
- Un vernissage sera prévu au terme des 3 jours en début de soirée, suivi par une soirée festive, si les conditions sanitaires le permettent.

➤ Réalisation

- Les horaires de présence avec le public sont de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Ces horaires peuvent être modifiés après concertation avec la maison de Quartier. Ils ne comprennent pas les temps de préparation et rangement.
- Pendant ces 3 jours, tous les habitants qui le désirent sont invités à participer, de la petite enfance à l'âge adulte. Les personnes ne sont pas obligées de venir à toutes les séances.
- Un espace convivialité sera installé en parallèle sur le site et accompagné par plusieurs animateurs de la maison de quartier. Les objectifs sont d'accueillir le public, de l'informer sur le projet Paliss'art et les inviter à participer mais aussi rencontrer de nouveaux habitants et informer tous les publics sur les activités de l'été de la maison de quartier.
- Pour que l'œuvre perdure dans le temps, une finition vernie ou des produits résistants seront utilisés

Les artistes candidats désirant des renseignements complémentaires avant de s'engager peuvent contacter : Carole JONQUET à la maison de quartier au 02 41 73 44 22 ou carole.jonquet@leolagrange.org